

Intervention de l'UTR 76 au congrès confédéral de 2022

Nous nous félicitons de l'action de la confédération pendant la période et cette première place acquise, est due au travail des militants à tous les étages de notre organisation. Les interventions médiatiques des responsables de la confédération sont très appréciées par nos militants ~~quand c'est bien il faut savoir le dire~~

Quelques remarques pour le débat

L'inflation et le pouvoir d'achat des retraités

~~Le décalage ressenti entre le pouvoir d'achat réel et les chiffres communiqués par l'Insee est toujours très décrié et remis en cause par l'ensemble de nos adhérents. Les retraités de notre UTR comme beaucoup de retraités subissent l'augmentation des prix au quotidien, cette situation touche plus particulièrement les femmes retraitées qui ont des petites pensions~~ ~~des~~

Cela fait ~~une~~ ²⁸ décennie que les pensions évoluent moins rapidement que l'inflation. Les pertes de pouvoir d'achat cumulées années après années ont pour conséquences qu'il existe de plus en plus de retraités pauvres. Nous ne croyons pas aux promesses faites pendant les élections présidentielles

Qu'en sera-t-il des basses pensions déjà liquidées, bien loin d'un minimum de pension L'indexation de l'évolution des pensions sur les salaires apparaît de plus en plus, ~~comme~~ ^{est} une revendication justifiée. ~~Le soutien de la confédération paraît parfois un peu mou, sur la situation des basses pensions et sur l'indexation des pensions, pour que les retraités bénéficient des fruits de la croissance.~~

Les syndicats de salariés doivent davantage soutenir cette revendication qui permet l'évolution des salaires portés « au compte retraite des salariés et futurs retraités »

Le droit de vivre dans la dignité et les révélations du groupe ORPEA sur les mauvais traitements réservés aux vieux en France.

Depuis des années, les rapports s'empilent pour dénoncer le manque de moyens et la maltraitance institutionnelle dans les Ehpad. La tendance des personnes âgées à vouloir rester le plus longtemps possible chez eux, pose la question de l'isolement et de l'organisation des soins. Les aides à domicile et les auxiliaires de vie manquent cruellement de temps et la durée est bien trop courte par rapport au temps nécessaire d'accompagnement.

Le bien vieillir nous concerne tous et cela commence dans les entreprises par la lutte pour l'amélioration des conditions de travail. Les ordonnances « Macron » doivent être combattues pour protéger la santé des travailleurs, pour permettre de vieillir en bonne santé, pour améliorer la possibilité d'intervention des équipes syndicales. Nous nous posons aussi des questions, car l'analyse de la confédération sur les ordonnances de la loi travail, nous paraît très modeste au regard de ce que vivent les salariés et les organisations syndicales. La confédération espère une renégociation pour remettre le syndicalisme au cœur du débat du dialogue sociale, mais cela nous paraît très hypothétique.

La 5ème branche et la perte d'autonomie,

Les militants de l'UTR déplorent le report à nouveau de la mise en place d'une grande loi pour l'autonomie avec ce quinquennat. Même si la création de la 5ème branche de la sécurité sociale, résonne comme une progression dans la prise en charge du vieillissement. Il reste encore beaucoup à faire pour convaincre, et toute la CFDT doit peser pour une loi grand âge et qu'enfin la société se préoccupe du vieillissement de la population.

La sécurité sociale à deux vitesses est déjà une réalité et les retraités savent ce qu'il leur en coûte sur le pouvoir de vivre

- les complémentaires santé avec plusieurs niveaux de garanties ;
- les compléments d'honoraires remboursés ou non ;

Faudra-t-il attendre une défiscalisation de la complémentaire santé ?

La « Grande Sécu » apportera -t-elle des réponses concrètes, Comment faire en sorte de faire partager notre souci sur l'évolution de la Sécurité sociale et les risques que celle-ci fait peser sur les ménages et particulièrement sur les retraités.

Le développement et le transfert des adhérents

Le développement et l'augmentation de nos adhérents passe par la fidélisation et le transfert au moment du départ en retraite. Notre UTR progresse mais pas au niveau de l'ambition affirmée lors du dernier congrès. Les plans d'actions développement impulsés par l'UCR ont permis de créer une dynamique au niveau des URR, et des UFR. Les adhérents retraités dans les syndicats sont encore trop nombreux, certaines URI ont mis en place des conventions de développement pour faire prendre conscience aux syndicats de l'action du syndicalisme retraités. La généralisation du transfert des adhérents salariés vers les UTR devient une nécessité. La confédération doit envoyer un message fort en pour cela pour que les retraités ne s'installent pas aux postes de responsabilité dans les syndicats. Le transfert des adhérents c'est le moyen de garder les compétences dans la CFDT et le rajeunissement générationnel nécessaire de l'organisation

Le Pacte du pouvoir de vivre :

Le syndicalisme a changé et les rapports de force ne sont plus les mêmes

Les difficultés de l'action interprofessionnelle s'expliquent car localement, on constate une crise de l'interprofessionnel et un repli des militants sur leurs syndicats et sections syndicales.

Certes, cela peut s'expliquer avec des arguments du type moins de temps syndical, surcharge de travail, etc., mais cela nous interroge sur notre démocratie et sur la solidarité interne. Comme s'il y avait un cloisonnement des revendications en fonction des réalités et c'est notamment le cas pour faire vivre notre revendication sur le pacte de pouvoir de vivre

Un dernier mot sur L'évolution de la cotisation

La résolution parle d'une réflexion sur l'évolution de la cotisation et de la charte financière. Il est peut-être temps de faire évoluer notre réflexion sur le sujet pour s'adapter aux changements et au syndicalisme du 21ème siècle

Ces changements ne seront pas de tout repos pour les structures et cela demandera une sérieuse concertation et du temps pour son application

Sera-t-il question d'une participation financière de la cotisation des retraités au même niveau que celle des salariés ?

Augmenter les cotisations des adhérents retraités de 0,5 à 0,75 cela ne sera pas anodin sur la fidélisation. Par contre, valoriser le bénévolat des retraités, dans le budget des structures de notre organisation montrerait toute l'implication des retraités dans toutes les structures